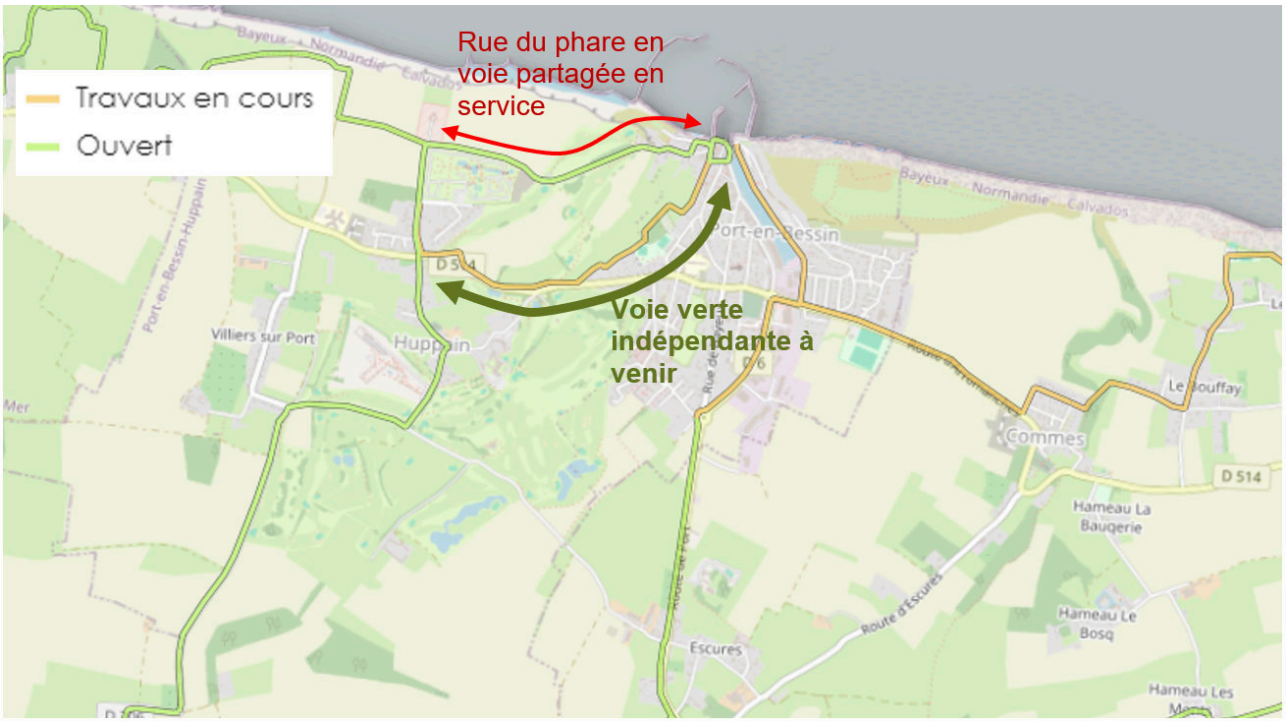
Conseil départemental du Calvados
Notification presse
Le 02/10/2026 11:21

Vélomaritime : Création d'une voie verte sur la commune de Port-en-Bessin-Huppain

Madame, Monsieur,



Dans le cadre de son plan vélo 2026, le Département du Calvados réalise une nouvelle voie verte sur la commune de Port-en-Bessin-Huppain. Cet aménagement vise à renforcer la sécurité des cyclistes en proposant un itinéraire plus accessible, plus confortable et mieux adapté à tous les usagers.

Un aménagement au service de la sécurité des cyclistes

Ce chantier, d'une durée estimée à 5 mois, a pour objectif de renforcer la sécurité des cyclistes en proposant un itinéraire plus accessible, plus confortable et mieux adapté à tous les usagers.

Actuellement, à l'Ouest de Port-en-Bessin, l'itinéraire de la Vélomaritime emprunte la rue du Phare sous forme de voie partagée. Cette section présente plusieurs contraintes pour les cyclistes : une pente particulièrement importante atteignant 18%, ainsi qu'un revêtement partiellement pavé.

Afin d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes, le Département crée une nouvelle voie verte indépendante réservée à l'usage des cyclistes et des piétons, située sous le golf de Huppain. Cet aménagement offrira un itinéraire plus confortable avec une pente maximale limitée à 10 %.

La nouvelle voie verte remplacera ainsi l'actuel passage par la rue du Phare et permettra de sécuriser une section importante de la Vélomaritime sur le Bessin.

Les principales caractéristiques de l'aménagement sont les suivantes

- Longueur : 1 800 mètres ;
- Largeur : 3 mètres, avec un rétrécissement ponctuel à 2,50 mètres ;
- Revêtement en enrobé.

Calendrier

- À partir du mercredi 26 août : travaux de préparation (élagage et débroussaillage)
- Lundi 14 septembre : début du chantier de création de la voie verte pour une durée estimée à 5 mois

Entreprise et financement

Le Département, maître d'œuvre de l'opération, a confié la réalisation des aménagements à l'entreprise Mastellotto. L'ensemble de l'opération est estimé à 720 000 € TTC.Le Département a sollicité un financement de l'État dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) de Normandie, au titre du développement des véloroutes. Sous réserve de l'instruction favorable du dossier par les services de l'État, cette participation pourrait atteindre 190 000 €.

Conseil départemental du Calvados